

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2024

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 11

Date de la convocation : 03/10/2024 Date d'affichage : 03/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHÉ, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTEL, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Ludovic PAYEN, M. Raphaël MABBOUX, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX, Mme Alicia GUILLOT-BERNIER.

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mr Jacques ZIRNHELT (Pouvoir à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET), Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS (Pouvoir à Mme Adeline HENNICHÉ), M. Thibault PUGNAT (Pouvoir à Mr François PARIS) M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ (pouvoir à M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS)

Secrétaire de séance : M. Raphaël MABBOUX

Délibération du Conseil Municipal n°2024-049

CIMETIERE ET COLUMBARIUM

- Mise à jour de la tarification des cases, des concessions et des caveaux préfabriqués pour l'année 2024-2025

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-7 et suivants, les articles R2213-2 et suivants, l'article L.2223-18-2,

Vu le Code civil, notamment les articles 78 et suivants,

Vu le règlement du cimetière.

Monsieur Fabrice DEVERLY, adjoint au Maire, rappelle à l'Assemblée qu'il y a lieu de réactualiser la tarification des cases de columbarium, des concessions et des caveaux préfabriqués au cimetière.

Le Conseil Municipal, son Adjoint au Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

FIXE les tarifs de l'année 2024-2025 comme suit :

		2022 pour mémoire	2023 pour mémoire	2024-2025
Columbarium (Affectée au moment effectif de son utilisation)	Affectation d'1 case pour 30 ans	1 060 €	1 130 €	1 180 €
	Temporaire pour 15 ans			590 €
Cimetière : Concessions renouvelables (Affectées au moment effectif de leur utilisation)	Trentenaire (Caveau 2 places)	425 €	455 €	470 €
	Temporaire (caveau 2 places pour 15 ans)			235 €

	Trentenaire (Pleine terre 1 place de 1mxn0,8mx1,20m) pour un enfant dont le décès est survenu avant son sixième anniversaire			470 €
	Temporaire pour 15 ans (Pleine terre 1 place de 1mx0,8mx1,20m) pour un enfant dont le décès est survenu avant son sixième anniversaire			235 €
	Temporaire 15 ans pleine terre 1 place			470 €
Cimetière : Caveaux (Affectés au moment effectif de leur utilisation)	2 places de 2,30m x 1m	2 130 €	2 250 €	2 300 €

Tarifs en euros TTC - Se référer au règlement du cimetière

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 17 octobre 2024

Envoyé en Sous-préfecture le 22 OCT. 2024
Affiché le 22 OCT. 2024

Le Maire,
Mr François PARIS

Le secrétaire de séance,
Mr Raphaël MABBOUX